



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 6 NOVEMBRE 2023 - N° 80

LA REVUE DE PRESSE

27
octobre

Modification de la liste grise du GAFI

Lors de sa réunion plénière, le Groupe d'action financière a ajouté la Bulgarie au 22 pays déjà présents sur [sa liste grise](#). Le groupe a relevé une inefficacité du dispositif de LCB-FT. A l'inverse, le Panama, les Iles Caïmans, l'Albanie et la Jordanie ont été retirés de la liste. Pour rappel, la liste grise désigne l'ensemble des juridictions sous surveillance renforcée. Cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les déficiences stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il est soumis à une surveillance renforcée.

31
octobre

Nouvelle étude de cas de la Médiation de l'Assurance relative au choix du mode d'imposition de l'assuré lors d'un rachat d'assurance vie

Monsieur Chneiweiss, Médiateur de l'assurance,

rappelle que dans le cadre d'un rachat d'assurance vie, un assuré peut choisir, pour des versements effectués jusqu'au 26 septembre 2017, le Prélèvement Forfaitaire Libératoire comme option fiscale.

L'assureur doit rappeler à l'assuré les différentes options fiscales qui s'offrent à lui. A défaut de choix exprimé par l'assuré, le régime de droit commun s'applique : les produits du contrat sont intégrés dans le revenu global soumis à l'impôt sur le revenu. L'étude de cas précise que l'assuré ne peut pas, une fois le rachat de son assurance vie effectué, demander d'obtenir une modification de l'option fiscale choisie et quelle lui soit accordée.

2
octobre

Publication par l'AMF d'une étude de cas relative au déblocage du plan d'épargne entreprise

L'Autorité des marchés financiers rappelle les différences entre le plan d'épargne entreprise (PEE) et le nouveau plan d'épargne retraite collectif (ou PERCOL nouveau plan d'épargne retraite collectif mis en place par la loi PACTE).

Elle insère [dans cette étude](#) un tableau récapitulatif

des différences entre les deux plan d'épargne. Si le PER permet un déblocage à la retraite en rente, ce n'est pas le cas du PEE. Les sommes versées sur un PEE sont indisponibles pour une durée de 5 ans sauf en cas de cessation du contrat de travail, l'épargne pourra alors être récupérée de façon anticipée.

L'AMF précise que en cas de déblocage anticipé, s'il ne s'agit pas d'un déblocage total, le reste de l'épargne restera indisponible et ne pourra plus être débloqué au motif de la cession du contrat de travail.



L'ACPR publie un communiqué relatif à la commercialisation des contrats d'assurance obsèques.

L'ACPR a mené 300 visites mystères dans différents points de ventes de 16 réseaux de distribution de contrats obsèques.

Cette enquête a permis de relever des manquements des distributeurs dans le respect de sa [*recommandation du 18 février 2021*](#) sur « *la commercialisation des contrats d'assurance-vie liés au financement en prévision d'obsèques* ».

L'ACPR constate des écarts en matière d'informations et de conseils des clients. Les distributeurs doivent se mettre en conformité sans délai. L'Autorité prévoit une nouvelle campagne de visites en 2024

Astrée vous souhaite une très bonne semaine.

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*